



# Répondre aux marchés publics de livres en groupement momentané d'entreprises

Atelier co-animé par la Maison de l'emploi de Paris  
et la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris

Intervenants

Mmes Virginie BLANCHET, Valérie GONON pour la Ville de Paris

Mme Nathalie ROUX, M. Alain GACHET pour la Maison de l'emploi de Paris

27 juillet 2015 - 9H30 - Lieu : MOTif



## Quelques données nationales : librairies et marchés publics de bibliothèques

- Budget d'achat de livres des bibliothèques en baisse
  - Bibliothèques municipales et intercommunales : - 5 % (en 1 an entre 2011 et 2012), soit - 4,8 millions d'euros
  - Bibliothèques départementales de prêt : - 3 %, soit - 0,5 millions d'euros
  - Bibliothèques universitaires : - 27,5 % (en 5 ans entre 2010 et 2015), soit - 7 millions d'euros
- Au sein des fournisseurs de livres dans le cadre des marchés publics (éditeurs, grossistes, librairies, GSS, autres) :
  - Prédominance de la librairie : 66 % des achats aux libraires en 2005 et 70 % des achats aux libraires en 2012
- ... mais au sein des librairies (niveau détaillé) :
  - Les librairies générales représentent de l'ordre de 30 % des achats en 2005 et en 2012
  - Les très grandes librairies et les grossistes et fournisseurs de bibliothèques représentent respectivement, de l'ordre de 20 % des achats en 2012
  - A noter : une augmentation de la part des très grandes librairies entre 2005 et 2012 (+ 10 points).
  - Les librairies spécialisées représentent de façon stable entre 2005 et 2012, de l'ordre de 13 % des achats
- Desserrement des achats :
  - Bibliothèques et fournisseurs dans la même commune : 31 % en 2005 et 28 % en 2012
  - Bibliothèques et fournisseurs dans le même département : 26 %, stable



## ABC sur les marchés publics

### La passation d'un marché : du besoin à l'attribution d'un marché

- Les ministères, établissements publics, collectivités publiques achètent des livres pour leurs services, leurs bibliothèques, leurs établissements scolaires, leurs crèches etc... Ils ne passent pas commande directement aux libraires mais sont soumis au Code des marchés publics (défini au niveau européen). Ce code prévoit des façons de procéder pour passer commande (procédures d'appels d'offres) et organiser la mise en concurrence.
- Le déroulement de la passation d'un marché : exemple
  - Une bibliothèque rédige ses besoins d'achats (quels livres, quel montant, comment elle souhaite être « fournie » (livrée), quel suivi de commande elle souhaite, quels services supplémentaires elle souhaite avoir (présentation des nouveautés, service bibliographique...). Sa commande est transmise au bureau des marchés qui rédige les pièces juridiques du marché.
  - Pour les marchés d'un montant minimum de 90 000 euros, une publicité est faite : un avis de marché est publié sur différents supports dont les sites internet du BOAMP, Maximilien pour les marchés franciliens : on y trouve qui commande, ce qu'il commande (division en lots selon le genre de livres par exemple) et combien d'attributaires seront retenus par lot (mono ou multi-attributaires), le montant total et par lots de sa commande (montant minimum et maximum), la durée du marché (1 an, reconductible 3 ans), le délai de paiement des fournisseurs (à compter de la réception de la facture par le comptable), s'il souhaite qu'un groupement d'entreprises réponde, les conditions d'exécution du marché (livraison, normes environnementales à respecter), les documents à renseigner et les pièces à fournir par le candidat (soumissionnaire) pour répondre au marché, le délai pour répondre.
  - Les libraires produisent leur réponse (sur la totalité ou sur certains lots) ; ils expliquent ce qu'ils vont apporter pour se différencier de leurs concurrents, comment ils vont exécuter la fourniture de livres, puis, ils adressent leur candidature / offre (par voie postale ou dématérialisée sur les sites internet ad hoc dont le BOAMP ou Maximilien pour les marchés publics franciliens)
  - Une commission (acheteurs - bibliothécaires, service juridique des achats et parfois des élus culture) analyse les offres et sélectionne l'(les) attributaire(s) en fonction des différents critères (comme les moyens dédiés et compétences mobilisés pour répondre à la commande, la qualité de l'organisation proposée, les remises accordées sur le prix public et le panel d'éditeurs proposés, l'organisation des échanges de livres défectueux et les erreurs de commandes par exemple).
  - L'(les) attributaires du marché exécute(nt) la fourniture de livres.



## ABC sur les marchés publics et exemple de contenu d'un marché de fournitures de livres à Paris

- Rappel : procédure d'appels d'offres et seuils
  - Formalisée pour des marchés de fournitures et services : montant de marché à partir de 134 000 euros pour l'Etat et ses établissements publics et à partir de 207 000 euros pour les collectivités publiques et les établissements publics de santé
  - Procédure adaptée : entre 15 000 euros et inférieur à 207 000 euros
  - Pas de procédure : inférieur à 15 000 euros
- Un lot = un marché
- Allotissements thématiques : par genre (fictions adultes et jeunesse, documentaires, bandes dessinées etc...)
- Allotissements géographiques : lot regroupant plusieurs arrondissements contigus à livrer
- Lots mono ou multi-attributaires : si plusieurs attributaires, le volume du lot, selon le montant minimum et maximum, est réparti entre les attributaires
- Demandes de services annexes liés au conseil que peut apporter le libraire
  - Fournitures de listes, notices bibliographiques
  - Equipement des ouvrages pour le prêt (lot séparé en général)
  - Offices
- Modalités de livraison très précises : sur différents sites, différentes périodes
- Critères environnementaux : cartons d'emballage recyclables, véhicules propres
  
- A noter : A Paris : 65 établissements de bibliothèques (au 1 1 15)
- Exemple d'un marché de livres pour la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris 2014 attribué en 2015 : procédure ouverte ; livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, ouvrages spécialisés... : 19 lots thématiques / géographiques ; valeur totale finale : 27 227 000 euros (HT) ; 1 an reconductible 3 ans.



## ABC sur les marchés publics

### Les pièces écrites d'un marché public

- **Le dossier de consultation des entreprises**
  - Règlement de la consultation : fixe les règles de consultation dont les critères d'analyse des offres (non contractuel)
  - Cahier des charges administratives particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : déterminent les conditions dans lesquelles va s'exécuter le marché (contractuel)
- **La candidature** : documents à fournir par l'entreprise soumissionnaire lorsqu'elle se porte candidate à un marché public
  - Modèle de lettre de candidature (formulaire DC1)
  - Présentation du statut et des capacités du candidat (formulaire DC2)
- **L'offre** : réponse de l'entreprise soumissionnaire au marché public
  - **Mémoire technique** : le seul document sur lequel l'entreprise présente sa proposition et sa valeur ajoutée. Important de bien élaborer sa réponse et de l'adapter au marché auquel on répond (contractuel)
- **L'acte d'engagement** : document principal du marché : c'est le contrat signé entre les 2 parties qui matérialise l'engagement de chaque partie sur une durée et un volume financier défini (contractuel)



## ABC sur les marchés publics Les spécificités des marchés publics de livres

- Prix unique du livre et critères de sélection des offres :
  - Le prix du livre étant fixe, les critères de sélection des offres portent *proportionnellement plus* sur la qualité du service apporté par le fournisseur
    - Exemple : organisation des échanges de livres défectueux et erreurs de commandes ; modalités d'information de l'indisponibilité d'un titre commandé ; organisation et traitement des commandes ; moyens humains
- Prendre en compte dans son calcul de rentabilité :
  - La remise aux collectivités, plafonnée à 9 %
  - La remise de 6 % à prendre en compte pour le paiement du droit de prêt quand les livres sont achetés pour les bibliothèques
  - *A noter* : l'absence de plafonnement de remise pour les livres scolaires



## Actualités : pense bête !

- **S'informer** sur la publication des avis de marchés mais aussi connaître les résultats de marchés (qui est attributaire) :
  - **BOAMP - Bulletin officiel des annonces des marchés publics** - : inscription gratuite ; requêtes fines ; alerte email gratuite : <https://www.boamp.fr/actualite/liste>
  - **Maximilien : le portail des marchés publics franciliens** : accès la programmation d'achats des collectivités IDF ; alerte email gratuite ; information sur la bourse à la co-traitance : <http://www.maximilien.fr/spip.php?rubrique4>
- **Marchés publics simplifiés (MPS) : en cours d'évolution et voie de généralisation en 2015.**
  - « **Dites - le nous une fois** » : permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro de SIRET dès lors que l'acheteur a identifié ce marché comme étant éligible au MPS.
  - Elles joignent leur offre technique et commerciale et quelques informations complémentaires en leur seule possession. Concernant les MAPA, la signature électronique n'est plus requise lors du dépôt. Elle reste exigée pour tous les autres marchés.
  - *Limites à mi - 2015* : ne concerne que les marchés à procédure adaptée (MAPA) ; ne concerne pas les candidatures en groupement d'entreprises : <http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/marche-public-simplifie>
- **Réforme des marchés publics (horizon 2016 / 2018) : un Code unique des marchés publics ; exigence du CA ne peut plus dépasser 2 x la valeur estimée du marché pour ne plus exclure de petites entités ; allotissement devient la règle.**
- **Prochaine consultation pour le marché de fourniture de livres de bibliothèque pour la Ville et le Département de Paris**
  - **T4 2015 : lancement de la consultation**
  - T1 2016 : remise des offres
  - T2 2016 : attribution



## La réponse en groupement momentané d'entreprises

Qu'est-ce qu'un groupement momentané d'entreprises ?

Ville de Paris, Direction des Finances et des Achats

Mme Virginie BLANCHET, adjointe à la cheffe de bureau des marchés

Mme Valérie GONON, cheffe de supports et techniques d'achats